

Obligation de préparer un plan d'accessibilité pluriannuel

Le Règlement de l'Ontario 191/11 : Normes d'accessibilité intégrées pris en application de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* exige que les organisations préparent des plans d'accessibilité pluriannuels, qu'elles les mettent à jour au moins une fois tous les cinq ans et qu'elles les affichent sur leur site Web si elles en possèdent un. Un plan d'accessibilité décrit les mesures que prendra une organisation pour prévenir et éliminer les obstacles à l'accessibilité et à quel moment elle les prendra.

La loi est souple pour vous permettre de préparer votre plan d'accessibilité de la façon qui convient le mieux à votre organisation. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise façon. Le présent formulaire contient des exemples de renseignements pour vous aider à vous conformer à l'article 4 du Règlement.

Cet article s'applique au gouvernement de l'Ontario, à l'Assemblée législative de l'Ontario, aux organisations désignées du secteur public ainsi qu'aux entreprises et organismes sans but lucratif comptant 50 employés ou plus.

Avertissement général

Ce document est fourni à titre d'information générale uniquement et se veut un exemple de référence pour aider les organisations à respecter leurs obligations en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Il revient à chaque organisation de comprendre ses obligations juridiques et de s'y conformer, ainsi que d'élaborer ses propres politiques, procédures et documents en fonction de sa situation particulière. Nous encourageons les utilisateurs à solliciter un avis indépendant; le gouvernement de l'Ontario, en fournissant des renseignements publics sur l'accessibilité, n'est pas responsable de l'utilisation qui en est faite.

Exemple de plan**Message du chef de la direction**

Plan d'accessibilité aux personnes handicapées – Institut du Savoir Montfort 2021 – 2026

Message de la Chef de la direction

Au sein de l'Institut du Savoir Montfort (ISM), nous prenons à cœur l'accessibilité des personnes handicapées, du personnel, des médecins, des étudiants, des bénévoles, des visiteurs et des autres membres de la collectivité. Les personnes en situation de handicap peuvent demander de l'information dans un format accessible et des aides à la communication qui tiennent compte de leurs besoins, tels que des amplificateurs de la voix, des électrolarynx, des loupes ou des tableaux de communication en langues multiples.

Josette-Renée Landry
Chef de la direction, ISM
Vice-présidente éducation et recherche, Hôpital Montfort

Pour plus d'information ou pour donner des commentaires sur l'accessibilité à l'Institut du Savoir Montfort, contactez le 613-746-4621 poste 2239 ou contratism@montfort.on.ca.

Introduction

Introduction

Depuis sa création, l'Institut du Savoir Montfort (ISM) s'affirme comme un leader en matière de recherche et d'éducation francophone au pays. Son modèle unique, basé sur la collaboration entre chercheurs, pédagogues et andragogues, facilite le continuum création-transmission des connaissances. L'objectif ultime : améliorer le monde de la santé et la santé du monde.

Nous sommes fiers de nous illustrer comme un pilier dans la mobilisation et la valorisation des savoirs au profit de la santé des communautés francophones canadiennes. Ensemble, nous développons des approches adaptées et éprouvées pour améliorer la performance des professionnels, des pratiques et des systèmes.

Notre laboratoire de simulation clinique est accessible à tout apprenant. Un appui personnalisé est offert à tous les apprenants qui en font la demande. Nous offrons différentes options d'accessibilité aux participants de recherche, par exemple, ascenseur à l'entrée du laboratoire de biochimie. En addition, l'ISM offre également l'accès aux chiens de compagnie dans ses locaux.

L'objectif primordial de l'ISM est de faire disparaître graduellement les obstacles aux biens, aux services et aux possibilités d'emploi offerts par l'ISM.

Institut du Savoir Montfort

Nom de l'organisation

s'efforce de répondre aux besoins de ses employés et de ses clients handicapés et travaille sans relâche à éliminer et à prévenir les obstacles à l'accessibilité.

Institut du Savoir Montfort

Nom de l'organisation

s'engage à s'acquitter de ses obligations en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Ce plan d'accessibilité décrit les mesures que nous prenons pour satisfaire ces obligations et pour améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées.

Notre plan montre de quelle façon nous jouerons notre rôle pour faire de l'Ontario une province accessible pour toutes les Ontariennes et tous les Ontariens. Le plan fait l'objet d'un examen et d'une mise à jour au moins une fois tous les cinq ans.

Le plan fait l'objet d'un examen et d'une mise à jour au moins une fois tous les cinq ans.

Nous formons chaque personne dès que possible après son embauche et offrons une formation à propos de toute modification aux politiques.

Nous conservons des dossiers sur la formation offerte, y compris les dates auxquelles la formation a été offerte et le nombre de personnes à qui elle a été offerte.

Section 1. Réalisations antérieures pour éliminer et prévenir les obstacles

Dans cette section, vous avez l'occasion de mettre en lumière des projets et programmes particuliers mis en œuvre par votre organisation afin d'améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées et pour respecter les exigences de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Sous chaque titre, ajoutez un paragraphe d'introduction si vous le désirez, et fournissez les renseignements sous forme d'énumération. Vous voudrez peut-être également ajouter un paragraphe décrivant l'approche organisationnelle visant à éliminer les obstacles. Veuillez ne pas tenir compte des titres qui ne s'appliquent pas à votre situation.

Institut du Savoir Montfort

Nom de l'organisation

a réalisé les initiatives qui suivent en matière d'accessibilité.

Services à la clientèle

Fournissez des renseignements décrivant en détail les mesures prises par votre organisation pour se conformer à la norme pour les services à la clientèle. Ajoutez une déclaration confirmant que votre organisation est restée conforme à la norme pour les services à la clientèle, la façon dont la rétroaction des clients a été transmise, les mesures prises pour tenir compte des commentaires reçus et les mesures prises par votre organisme pour définir et éliminer les obstacles possibles pouvant empêcher les gens de formuler des commentaires.

Précisez les mesures et dressez la liste des initiatives des années antérieures.
Une politique et procédure sur l'accessibilité a été mis en place depuis 2017.

Information et communications

Précisez les mesures et dressez la liste des initiatives des années antérieures.
Un employé ou un patient-partenaire avec un handicap est toujours en consultation pour ce qui a trait aux informations et communications de l'ISM.

Emploi

Précisez les mesures et dressez la liste des initiatives des années antérieures.
Une politique et procédure sur l'accessibilité a été mis en place depuis 2017. Dans les descriptions des emplois, un handicap ne constitue pas un frein dans le processus d'embauche.

Acquisition

Remarque : Cette section pourrait ne pas s'appliquer à votre organisme.

Dressez la liste des initiatives des années antérieures, le cas échéant.
L'ISM choisit toujours des fournisseurs de service qui offrent des options d'accessibilité. Par exemple, site Internet, services juridiques, conception et développement de module éducatif. Une politique et procédure sur l'approvisionnement a été mis en place depuis 2018.

Guichets libre-service

Remarque : Cette section pourrait ne pas s'appliquer à votre organisme.

Dressez la liste des initiatives des années antérieures, le cas échéant.
Ne s'applique pas.

Formation

Dressez la liste des initiatives des années antérieures, le cas échéant.

Depuis environ 2017, l'ISM offre une formation sur l'accessibilité à tous les membres de son personnel.

Conception des espaces publics

Remarque : Cette section pourrait ne pas s'appliquer à votre organisme.

Dressez la liste des initiatives des années antérieures, le cas échéant.

Depuis environ 2018, nos espaces partagés sont accessibles aux personnes ayant un handicap. Par exemple, réception du bureau de la recherche. Toute nouvelle construction doit prendre en compte la collectivité handicapée.

Transport

Remarque : Cette section pourrait ne pas s'appliquer à votre organisme.

Dressez la liste des initiatives des années antérieures, le cas échéant.

L'ISM a toujours détenu des espaces de stationnement pour les personnes handicapées à l'entrée de ses bureaux.

Autre

Si votre organisation a mis en œuvre des initiatives qui ne s'appliquent pas à l'une ou l'autre des catégories ci-dessus, veuillez les énumérer ici.

Ne s'applique pas.

Section 2. Stratégies et mesures

Précisez les projets et programmes que prévoit réaliser votre organisation pour satisfaire les exigences de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et pour éliminer et prévenir les obstacles pour les personnes handicapées.

Services à la clientèle

Institut du Savoir Montfort

Nom de l'organisation

s'engage à offrir des services à la clientèle accessibles aux personnes handicapées. Cela signifie que nous fournirons aux personnes handicapées des biens, des services et des installations de la même qualité et avec la même rapidité que celles dont profitent les autres clients.

Énumérez les initiatives que votre organisation prévoit poursuivre afin de se conformer à la norme pour les services à la clientèle (p. ex., former les nouveaux employés) et précisez l'échéancier pour chacune.

Former les nouveaux employés de l'ISM au début de l'embauche.

Information et communications

Institut du Savoir Montfort

Nom de l'organisation

s'engage à rendre l'information et les communications accessibles aux personnes handicapées.

Énumérez les initiatives que prévoit réaliser votre organisation et précisez l'échéancier pour chacune.
En 2021, le site Internet de l'ISM a été rendu accessible. À l'avenir, l'ISM s'engage à partager les communications dans un format accessible sur demande.

Emploi

Institut du Savoir Montfort

Nom de l'organisation

Nom de l'organisation s'engage à offrir des pratiques d'emploi équitables et accessibles.

Énumérez les initiatives que votre organisation prévoit réaliser et précisez l'échéancier pour chacune.

À l'avenir l'ISM s'engage à communiquer l'affichage de poste en précisant que l'accessibilité n'est pas un obstacle à l'obtention du poste.

Approvisionnement

Institut du Savoir Montfort

Nom de l'organisation

s'engage à offrir des pratiques d'emploi équitables et accessibles.

Énumérez les initiatives que prévoit réaliser votre organisation et précisez l'échéancier pour chacune d'elle, le cas échéant.

À l'avenir l'ISM doit prendre en compte lors de l'achat d'un service des fournisseurs axés sur l'accessibilité et la diversité.

Guichets libre-service

Institut du Savoir Montfort

Nom de l'organisation

s'engage à intégrer des caractéristiques d'accessibilité/à tenir compte de l'accessibilité pour les personnes handicapées au moment de concevoir, d'obtenir ou d'acquérir des guichets libre-service.

Le cas échéant, énumérez les initiatives que prévoit réaliser votre organisation et précisez l'échéancier pour chacune.

L'ISM ne prévoit pas de l'obtention de guichets libre-service.

Formation

Institut du Savoir Montfort

Nom de l'organisation

s'engage à offrir de la formation sur les exigences des lois de l'Ontario sur l'accessibilité et du Code des droits de la personne se rapportant aux personnes handicapées

Énumérez les initiatives que votre organisation prévoit réaliser et précisez l'échéancier pour chacune.

Depuis environ 2017, l'ISM offre une formation sur l'accessibilité à tous les membres de son personnel.

Conception des espaces publics

Institut du Savoir Montfort

Nom de l'organisation

respectera les lois sur l'accessibilité au moment de construire des espaces publics ou d'y apporter d'importants changements.

Le cas échéant, énumérez les initiatives que votre organisation prévoit réaliser et précisez l'échéancier pour chacune. Depuis environ 2018, nos espaces partagés sont accessibles aux personnes ayant un handicap. Par exemple, réception du bureau de la recherche. Toute nouvelle construction doit prendre en compte la collectivité handicapée.

Institut du Savoir Montfort

Nom de l'organisation

instaurera des procédures pour empêcher les interruptions de services dans les sections accessibles de ses espaces publics.

Transport

Institut du Savoir Montfort

Nom de l'organisation

s'engage à offrir des services de transport accessibles.

Énumérez les initiatives que prévoit réaliser votre organisation et précisez l'échéancier pour chacune d'elle, le cas échéant. L'ISM a toujours détenu des espaces de stationnement pour les personnes handicapées à l'entrée de ses bureaux.

Autre

Si votre organisation a prévu des initiatives qui ne correspondent pas aux catégories ci-dessus, précisez-les ici sous forme d'énumération et indiquez l'échéancier.
Ne s'applique pas.

Pour de plus amples renseignements

Pour de plus amples renseignements sur ce plan d'accessibilité, veuillez communiquer avec

Nom Mohanna	Prénom Julie	Initiale P
Numéro de téléphone 613-851-7465	Adresse électronique juliemohanna@montfort.on.ca	

Notre plan d'accessibilité est affiché publiquement sur

Adresses du site Web ou des médias sociaux
<https://savoirmontfort.ca/institut/accessibilite-et-confidentialite/>

Il est possible d'obtenir des formats standards et accessibles de ce document gratuitement sur demande auprès de

Nom Mohanna	Prénom Julie	Initiale P
Numéro de téléphone 613-851-7465	Adresse électronique juliemohanna@montfort.on.ca	